

# Espace(s) public (s) et diversité culturelle

Philippe Bouquillion

2 avril 2008

# Introduction

- Comment penser les liens entre la diversité culturelle et l'espace public ou les espaces publics?

La diversité culturelle n'est pas à confondre avec le pluralisme de l'information

« La notion de diversité culturelle a un équivalent pour ce qui concerne la filière *Presse et information* : le pluralisme de l'information. Depuis que le journal est pensé comme un instrument de contribution au débat public, le pluralisme de l'information est posé comme principe démocratique : la presse doit permettre l'expression de diverses opinions. Par extension, il est aujourd'hui couramment admis que les médias doivent être suffisamment multiples pour refléter la diversité des idées ou des activités. A l'inverse, toute tendance à la monopolisation des médias irait à l'encontre du pluralisme de l'information. » (Rebillard et alii, 2007, p.2)

# Peut-on définir la diversité culturelle?

- La diversité fait plutôt référence
  - soit aux industries culturelles, notamment au cinéma et à l'audiovisuel,
  - Soit à la culture au sens anthropologique du terme.

Des économistes, s'inspirant la biologie ont donné une définition de la diversité culturelle qui est envisagée « comme une ressource vitale pour l'humanité, mal évaluée, menacée de destruction par les activités humaines ». (Benhamou, 2006, p.252)

Cette situation appelle « des mesures conservatoires, dont la teneur passe par une définition précise de ce qu'il convient de protéger, et par des indicateurs pour l'élaboration desquels l'analogie avec la biodiversité apporte un éclairage pertinent » (p.253).

Françoise Benhamou propose la mise en place d'indicateurs reposant sur la base de trois dimensions « la variété, la disparité et l'équilibre entre les genres ». (p. 257)

- En 1974, Michel de Certeau souligne que « tout exposé concernant les problèmes culturels avance sur un sol de mots instables, il est impossible d'imposer une définition conceptuelle à ces termes : leurs significations tiennent à des fonctionnements dans des idéologies et des systèmes disparates » (de Certeau, 1974)
- La diversité culturelle rencontre les intérêts, les tactiques et les stratégies de nombreux acteurs sociaux.
  - Armand Mattelart (2005) remarque que « *l'idée même de diversité culturelle recouvre des réalités et des positions contradictoires* ».
  - La complexité de la notion de diversité culturelle et son insertion dans des jeux de pouvoirs, nous incitent à la considérer moins comme une « réalité » existant en dehors des acteurs et de leurs stratégies, que comme un ensemble de discours et de théories. Ces discours et ces théories ne seront pas envisagés comme des « reflets » de la position des acteurs, ni comme des éléments de légitimation de leurs actions, mais ils seront principalement considérés, dans une perspective foucauldienne, comme des techniques de vérité produisant de la réalité et de l'assujettissement.

- Bernard Miège (2006) remarque que la base socio-économique sur laquelle reposent les mouvements en faveur de la diversité culturelle est peu argumentée, dans la mesure où :
  - ses effets relèvent de la prédiction, au mieux de la prévision ;
  - la question n'est pas confrontée avec une question corrélée, et de grande importance, celle des mutations des ICI.
- Or, celle-ci intervient de façon décisive et selon cet auteur, c'est une erreur de la négliger.
- Ce constat conduit Bernard Miège à poser l'hypothèse suivante: « la diversité répond à des conditions nationales et régionales fort diverses, mais elle suppose un certain équilibre (peu commode à préciser ex ante) entre industries culturelles/ productions du spectacle vivant / production indépendante et artisanale (notamment pour les productions d'art) ».

# 1. La diversité culturelle dans l'espace public

- Pourquoi la thématique de la diversité culturelle suscite-t-elle aujourd'hui un tel intérêt de la part des pouvoirs publics nationaux, des instances supranationales et des chercheurs ou essayistes ?
- Ce n'est pas une question nouvelle : la question des flux culturels internationaux est très ancienne, comme l'ont rappelé Armand Mattelart (2005) et Serge Regourd (2002).
- Dès les années 20, les États européens et d'abord l'Allemagne, puis la Grande-Bretagne et plus tardivement la France (Mattelart, 2005, 30) développent des dispositifs de protection de leur cinéma.
- Cette thématique est à nouveau d'actualité, après la Libération avec les accords Blum-Byrnes.
- Le troisième temps est celui qui précède les accords de Marrakech de 1994, fondant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

- Le caractère central du cinéma dans les politiques s'explique :
  - par la fragilité de cette économie de prototypes aux coûts de production élevés,
  - par la capacité prêtée aux productions cinématographiques de contribuer à la construction des identités nationales,
  - et par la mobilisation des professionnels et les échos trouvés dans l'opinion.
- Ces périodes présentent un double point commun :
  - la place de certains États dans le système interétatique est remise en question,
  - tandis que l'économie du cinéma connaît de profonds bouleversements.
- On observe la poursuite sous une forme accentuée de ce double mouvement depuis :
  - la mise en place de l'OMC
  - et surtout depuis la déclaration universelle de 2002 et la convention de 2005, adoptées dans le cadre de l'UNESCO.

## Les bouleversements de la place des États, du système interétatique et la diversité culturelle

- Les institutions politiques ou financières, créées après la Seconde Guerre mondiale, semblent impuissantes à instaurer des nouvelles relations politiques et culturelles négociées
- L'OMC est décrite comme l'agent d'une mondialisation économique et financière qui conduit à la perte des pouvoirs d'action économique antérieurement aux mains des acteurs du capitalisme national et des États.
- La culture est désormais au centre de ces mouvements. Armand Mattelart (2005) souligne que « la mondialisation des industries culturelles a projeté les "produits de l'esprit" au cœur des négociations sur la libéralisation des échanges. Le thème de la diversité culturelle, longtemps retenu en lisière, a fait une entrée remarquée dans les grandes instances internationales ».



Des États comme la France veulent préserver leurs compétences dans le domaine culturel, pas seulement pour défendre l'identité nationale, mais aussi parce qu'il s'agit d'un des symboles de leur souveraineté.

Mais, dans le même temps, ces États comprennent :

- les limites d'une approche nationale
- et considèrent qu'une plus large libéralisation des industries de la culture et de la communication peut présenter des avantages.

Les technologies d'information et de la communication, tout particulièrement le Web, laissent croire que le cadre national est dépassé. La création et la diffusion de la culture et de l'information se construiraient désormais à l'échelle planétaire.

Les questions culturelles sont traitées, non plus seulement par les États, mais aussi par des institutions internationales, comme l'Unesco et même l'Omc, où la Commission européenne négocie pour le compte des États de l'Union.

Certains organismes dits de la société civile revendiquent une nouvelle « gouvernementabilité », en particulier appliquée à la culture, qui dépasse le cadre étatique et même le système interétatique.

# Au-delà du seul cinéma, l'économie des contenus culturels et informationnels connaît de profondes mutations

- Mouvements d'articulation entre industries de la culture et industries de la communication
- Redistributions des cartes entre acteurs industriels de filières différentes
- Des pouvoirs publics attentifs qui considèrent :
  - Le poids économique de ces activités
  - Leur plus large articulation avec le reste de l'économie
    - Avec le développement des places de marché électroniques, la culture et l'information apparaissent comme étant au cœur de la diffusion, de la promotion et de la valorisation d'autres biens et services
    - l'idée d'un essaimage des logiques socio-économiques des industries de la culture et de la communication dans l'ensemble de l'économie

- Les pouvoirs publics sont pris en tenaille entre :
  - les demandes de protection en provenance de certains professionnels
  - et les exigences d'une plus large libéralisation de la part de leurs champions industriels, la libéralisation étant perçue comme la condition *sine qua non* des transformations attendues de l'économie nationale, et ce bien au-delà, des domaines de la culture et de la communication.
- Les seconds risquent fort d'être plus entendus que les premiers.

## Les théories et les discours de la diversité, des « discours de vérité » inséparables de systèmes de pouvoirs

- Dans cette perspective, trois faits, en apparence non reliés, trouvent une cohérence :
- a) Le glissement sémantique de l'exception culturelle vers la diversité culturelle n'est pas anodin.
  - La diversité culturelle ne présente pas sur le plan juridique les mêmes garanties que l'exception. Elle est largement reconnue comme un gage de souplesse face à la relative rigidité et solidité juridique de l'exception culturelle.
  - D'ailleurs, nombre d'industriels clament qu'ils conduisent une politique de la diversité. Jean-Marie Messier, encore dirigeant de Vivendi Universal, n'a pas été le seul à vanter les mérites de la diversité culturelle après avoir proclamé la mort de l'exception.

- b) Nombre de travaux scientifiques, ou de rapports officiels, relatifs à la diversité :
  - concluent dans le sens d'une nécessaire révision des politiques publiques, voire à la réduction drastique de leur périmètre
  - et soulignent que c'est du côté des mécanismes du marché que l'avenir des industries nationales de la culture se joue.
- D'autres, telle Françoise Benhamou (2006), soulignent que les politiques publiques sont contre-productives du point de vue de la diversité.

Des auteurs, d'horizons idéologiques pourtant parfois opposés, ainsi que des rapports officiels et des discours d'acteurs économiques, traitent la question de la diversité en s'appuyant sur une définition anthropologique de la culture qui dépasse très largement les seules « productions culturelles ».

« Parce que la diversité renvoie au respect d'identités et d'opinions diverses, elle est devenue un objectif politique bien au-delà de ce qu'appelleraient les caractéristiques économiques particulière de ces biens ». (Farchy, 2008)

Les dispositifs juridiques s'appliquant aux productions culturelles se trouvent alors fragilisés. Mettre en perspective des productions culturelles et informationnelles qui nécessitent des protections réglementaires du fait de leurs spécificités socio-économiques et d'autres produits relevant des industries créatives, qui n'appellent pas de dispositifs de soutien, conduit à rendre moins crucial le maintien des réglementations.

*A fortiori* lorsque les produits culturels et informationnels sont, au nom de leur commune participation à la construction des identités, mis sur le même plan que les croyances ou les comportements et autres « traits » culturels relevant de la culture au sens anthropologique du terme, les dispositifs de l'exception culturelle perdent tout sens.

- Jenkins(2006) met ainsi en relation trois concepts : convergence, participatory culture, collective intelligence
- “By convergence, I mean the flow of content across of content across multiple media industries, and the migratory behavior of media audiences who will go almost anywhere in search of the kinds of entertainment experiences they want” p 1
- “The term, participatory culture contrasts with older notion of passive media spectatorship. Rather than talking about media producers et consumers as occupying separate roles, we might now see them as participants who interact with each other according to a new set of rules that none of us fully understands” p.3
- “Convergence does not occur through appliances, however sophisticated they may become. Convergence occurs within the brains of individual consumers and through their social interaction with others (...) Each of us constructs our own personal mythology from bits and fragment of information extracted from the media flow and transformed into resources through which we make sense of our everyday lives. Pp. 3-4.
- In this book, I explore how collective intelligence meaning-making within popular culture is starting to change the ways religion, education, law, politics, advertising, and even the military operate” p.4

## 2. Convergence et pluralisme

- De nouveaux acteurs de l'information
  - « les contenus des journaux et magazines s'affranchissent du support physique – en l'occurrence l'imprimé – sur lequel ils étaient jusqu'ici fixés. Sur l'Internet, il est donc préférable de parler de contenus journalistiques, en sachant que ceux s'inscrivant dans la filiation de la presse écrite y voisineront avec les contenus journalistiques initialement conçus pour la télévision ou la radio. » (Rebillard et alii, 2007)
  - « Assurément, l'Internet est perçu comme une voie d'avenir, bien plus que l'écrit, et le lieu d'une concurrence de plus en plus consistante (*infomédiaires, pure players*). » (Rebillard et alii, 2007)
  - Les acteurs industriels de la presse écrite semblent avoir identifié les compétences et les savoir-faire nouveaux requis par cette activité, et ne la considèrent plus comme un simple adjuvant à leur métier de base.



Les contours de la filière de la presse et de l'information s'élargissent aux publications :

- issues d'initiatives à but non lucratif,
- réalisées au moins en partie bénévolement,
- empruntant des réseaux de diffusion plus confidentiels,
- et s'alimentant auprès de sources variées.

« Cette information couramment qualifiée d' « alternative » semble occuper une place moins marginale avec l'Internet. »

## La fin du goulet d'étranglement ?

- Le développement des dispositifs d'information sur le Web ne conduit pas à la fin du goulet d'étranglement en aval de la filière.
- Les moteurs de recherche, Google News en particulier, privilégient la visibilité des grands acteurs dominants du « papier ». Ces éléments sont :
  - - La notoriété déjà acquise qui peut conduire des internautes à se diriger sans intermédiaire vers les sites de ces acteurs.
  - Des compétences inégales en matière d'indexation.
  - La « fraîcheur » et la variété des contenus proposés par les grands acteurs, ainsi que leur caractère très consulté qui les placent en haut des classements.
  - D'éventuels accords entre fournisseurs de contenus et moteurs de recherche.

- « L'apport de Wikio et de Google News par rapport à l'audience totale d'un site d'information est d'autant plus important que celle-ci est réduite. » (Rebillard et alii, 2007)
- « Nous pouvons en déduire que les petits sites d'information spécialisés sont plus dépendants des *infomédiateurs* que les sites-médias installés, notamment en provenance de la presse. » (idem)
- Toutefois des moteurs spécialisés, tel Wikio, visant des marchés de niche, permettent une plus grande visibilité des sources de faible notoriété que des sites « généralistes », tel Google.

## **Des acteurs en place de la presse écrite remis en question**

- Trois causes directes de remise en question :
  - Extension de la logique dite de « gratuité »
  - Déports des marchés publicitaires vers le Web
  - Une grande différence de « surface » financière entre les acteurs de la presse écrite et les grands acteurs du Web

Les acteurs en place de la presse réduits au rang de « fournisseurs » contenus?

Importance de la question des droits de la propriété intellectuelle

- Les *pure players* se montrent plus habiles à profiter des spécificités du Web, à la fois pour :
  - construire un lien privilégié avec le lecteur-internaute,
  - lui offrir une « information » plus appropriée aux spécificités du medium électronique,
  - construire des contenus attirants plus les annonceurs et plus susceptible de générer différentes recettes.
- Ils semblent être en position de force et être en mesure de remettre en cause très profondément la position des acteurs en place

## Des contenus originaux?

- « Les acteurs industriels de la presse écrite ... ne semblent pas donner la priorité à la création de contenus originaux. Il s'agit plutôt de la transposition optimisée de formules existantes. » (Rebillard et alii, 2007)
- L'entrée de nouveaux acteurs, en particulier des pure players du Web va de pair avec l'offre de contenus non pas conçus dans la filiation des informations journalistiques faites pour le papier mais conçus pour intégrer de la publicité.

## **Des stratégies de rationalisation**

- Une logique « gestionnaire » : des indicateurs financiers
- Une externalisation des tâches de production de l'information

# Références citées

- Benhamou, F., (2006), *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Paris, Le Seuil.
- Certeau, M. de, (1974), *La culture au pluriel*, Paris, Christian Bourgeois.
- Jenkins, H, (2006), *Convergence Culture*, Cambridge, London, Havard University Press
- Mattelart, A., (2005), *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris, La Découverte.
- Miège, B., (2006), la concentration dans les ICM et les changements dans les contenus », <http://www.ucm.es/info/per3/cic/index.htm>
- Rebillard, F. (dir), Capedoche, B., Damian, B., Smyrnaio, N., (2007) « La diversité dans les filières d'industries culturelles : la presse et l'information », Rapport au DEPS.
- Regourd, S., (2002), *L'exception culturelle*, Presses Universitaires de France.